

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 2 mars 2015, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures.

Sont présents :

Le maire Réal Turgeon étant absent, le maire suppléant Daniel Blais préside la séance.

Les conseillers suivants sont présents:

Carole Brochu	
Martin Boisvert	Bernyce Turmel
Diane Rhéaume	Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Daniel Blais, maire suppléant, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2015-03-62

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU,
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption du procès-verbal ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 2 février 2015 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 28 février 2015 ;
8. Dépôt de soumissions ;
 - 8.1. Remplacement des lampes incandescentes de rues par des lampes à DEL ;
9. Demandes de soumissions ;
 - 9.1. Balayage des chaussées ;
 - 9.2. Rapiécage manuel et mécanisé ;
 - 9.3. Tonte du gazon ;
 - 9.4. Arrosage des fleurs ;
10. Inspection municipale ;
 - 10.1. Travaux à autoriser ;
 - 10.2. Grattage et mise en forme des chemins à surface granulaire ;
 - 10.3. Inventaire des effets sous la garde du directeur des travaux publics ;
 - 10.4. État concernant les chemins, ponts et cours d'eau ;
11. Inspection en bâtiments ;
 - 11.1. Émission des permis ;
 - 11.2. Dossiers des nuisances et autres ;
12. Sécurité incendie ;
 - 12.1. Demandes du directeur par intérim ;
 - 12.2. Schéma de couverture de risque - MRC de La Nouvelle-Beauce ;
 - 12.2.1. Rapport annuel 2014 ;

13. Comité consultatif d'urbanisme ;
 - 13.1. Demande de dérogation mineure ;
 - 13.1.1. Monsieur Luc Royer ;
14. Domaine-du-Vieux-Moulin / phase 3 ;
 - 14.1. Dossier expropriation ;
 - 14.1.1. Transaction et quittance - Ferme Marcel Larose inc. ;
 - 14.1.2. Mémoire de frais - Acquisition inc. et 9251-1393 Québec inc. ;
 - 14.2. Matériel promotionnel ;
15. Projet d'eau potable et d'eaux usées ;
 - 15.1. Roche ltée, Groupe-conseil ;
 - 15.1.1. Honoraires additionnels ;
 - 15.2. Mandat de services en architecture ;
16. Ministère des Transports ;
 - 16.1. Reddition de comptes 2014 ;
17. Divers ;
18. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2015-03-63

3.1. Séance ordinaire du 2 février 2015

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un contribuable questionne relativement à l'installation des affiches rurales 9-1-1. Monsieur le maire suppléant fournit les explications appropriées.

5. CORRESPONDANCE

Le maire suppléant, Daniel Blais, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2015-03-64

Club FADOQ - contrat social - Le bouton argenté

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore reconnait avoir une responsabilité collective d'assurer une qualité de vie adéquate à toutes les personnes âgées du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore s'engage à :

- Prévoir l'impact de toutes les décisions, pratiques, choix de gestion et relations sur la qualité de vie des personnes âgées, et à faire en sorte que nos actions favorisent le maintien d'un niveau de qualité de vie adéquat pour toutes les personnes âgées ;

- Respecter l'intégrité morale et physique des personnes âgées dans toutes nos actions ;
- Reconnaître notre responsabilité collective envers les personnes âgées pour leur garantir un accès adéquat à tous les services nécessaires pour assurer leur santé, leur sécurité, leur bien-être et leur appartenance à la société ;
- Contribuer dans la mesure de nos capacités, à titre d'intervenants de la société civile, à mettre en œuvre les actions nécessaires pour assurer une qualité de vie adéquate aux personnes âgées.

QUE le maire soit autorisé à signer le contrat social à intervenir entre la société québécoise et la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2015-03-65

Club de patinage artistique de Saint-Isidore inc. - ajout à la subvention

ATTENDU QUE par la résolution 2015-01-32, la municipalité de Saint-Isidore octroyait une contribution financière aux organismes à but non lucratif et ce, afin de les encourager à poursuivre leurs buts et objectifs ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une modification à la demande initiale d'un organisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de hausser la contribution financière accordée au Club de patinage artistique de Saint-Isidore inc. d'un montant de mille quatre cents dollars (1 400,00 \$), représentant l'inscription de demi-saison de huit (8) patineurs mineurs, pour la période de janvier à avril 2015.

QUE la présente dépense soit payée à même le fonds des activités de fonctionnement.

Adoptée

2015-03-66

Ferme La Champignière inc. - entente d'épandage

ATTENDU QUE Ferme La Champignière inc. désire épandre et récolter sur une partie des lots 3 029 151 et 3 029 152 situés sur la route Maranda, propriétés de la municipalité de Saint-Isidore ;

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, l'entente à intervenir avec Ferme La Champignière inc. relativement à l'épandage sur une partie des lots 3 029 151 et 3 029 152.

Adoptée

2015-03-67

Le Gîte de Saint-Isidore inc. - maintien et bonification du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec est le seul programme gouvernemental permettant le développement de nouveaux logements communautaires ;

ATTENDU QUE plusieurs projets de logements communautaires sont fragilisés et même menacés par les changements audit programme ;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a modifié en janvier 2015 le financement du programme AccèsLogis, en réduisant les bonifications apportées à ce programme depuis 2010, ce qui pourrait compromettre la réalisation de projets futurs en Beauce, entre autres à Saint-Isidore ;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis a un impact considérable sur la disponibilité des logements abordables sur le territoire de la Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE les programmes d'aide à la personne, tel que le programme de supplément au loyer (PSL) ne garantissent pas le maintien du coût abordable du loyer et qu'ils ne touchent qu'une proportion limitée de la population ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande au gouvernement du Québec, par le biais de l'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ), de :

- maintenir son engagement à long terme de développer de nouveaux logements sociaux ;
- bonifier ses programmes de logements sociaux et abordables, dont AccèsLogis, pour les adapter à la réalité de la région et d'en assurer le financement sur une base pluriannuelle et stable ;
- assouplir les règles du programme AccèsLogis en révisant les paramètres, pratiques, normes et exigences afin de favoriser une réduction des coûts et ainsi faciliter la réalisation de projets de logements communautaires partout.

Adoptée

2015-03-68

Fédération québécoise des municipalités - conférences web

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine la participation du directeur des travaux publics et de la technicienne en génie civil à une première série de deux (2) conférences web «Mise en œuvre sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées» les 18 et 19 février 2015, au coût de quatre-vingt-dix-sept dollars et soixante-treize cents (97,73 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2015-03-69

L'Espace régional sur la persévérance scolaire en Chaudière-Appalaches - événement régional

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine la participation d'un membre à l'Espace régional sur la persévérance scolaire en Chaudière-Appalaches, le 20 février 2015 à Lévis.

Adoptée

2015-03-70 Conseil de bassin de la rivière Etchemin - appui - Fonds du Pacte rural 2014-2015

ATTENDU QUE le Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE) a comme projet la mise sur pied d'une *Équipe volante pour la lutte à la berce du Caucase* et ce, conjointement avec le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) ;

ATTENDU QUE ledit projet vise à contrôler la propagation rapide de la berce du Caucase sur le territoire de l'ensemble des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce, principalement les colonies implantées en rives, et de sensibiliser les citoyens à l'identifier et à rapporter sa présence ;

ATTENDU QUE ledit projet rencontre les critères d'admissibilité pour une demande de financement au Fonds du Pacte rural ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie le Conseil de bassin de la rivière Etchemin dans leur demande d'aide financière au Fonds du Pacte rural 2014-2015 afin de concrétiser leur projet d'une *Équipe volante pour la lutte à la berce du Caucase*.

Adoptée

2015-03-71 Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce - Gala des Perséides - appui financier

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser un montant de deux cent cinquante dollars (250,00 \$) à titre de participation financière à la 9^e édition du Gala des Perséides qui se tiendra à Sainte-Marie le 24 avril 2015.

Adoptée

2015-03-72 Ordre des technologues professionnels du Québec - adhésion 2015

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise l'adhésion de la technicienne en génie civil à l'Ordre des technologues professionnels du Québec, au coût de quatre cent vingt-cinq dollars et un cent (425,01 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2015-03-73 Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec - congrès 2015

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,

APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise l'inscription du directeur des travaux publics au congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, qui se tiendra les 16, 17 et 18 avril 2015 à La Malbaie, au coût de six cent trente-deux dollars et trente-six cents (632,36 \$), incluant les taxes.

Adoptée

Le conseil convient de :

- installer, sans exception pour le moment, les affiches rurales 9-1-1 à toutes les propriétés ;
- désigner la directrice générale et secrétaire-trésorière à répondre au sondage de la Sûreté du Québec sur le nouveau processus de requête de demande de service et à l'enquête de Statistique Canada sur l'utilisation commerciale et institutionnelle d'énergie de 2014 ;
- maintenir le statu quo concernant les protections d'assurances générales ;
- prendre acte des comptes rendus du directeur des travaux publics et de la technicienne en génie civil relativement à leur participation aux formations sur divers produits pour les systèmes d'aqueduc et d'égout et la réglementation sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées qui se sont tenues en février 2015 ;
- prendre acte du rapport financier au 31 décembre 2014 du Club de soccer Saint-Lambert.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- rendez-vous du président de la Fédération québécoise des municipalités dans le cadre de la tournée des régions ;
- conférence web «Équipe maire-dg» le 30 avril 2015 ;
- candidature aux Prix du patrimoine ;
- formation sur divers sujets en milieu de travail le 23 avril 2015 ;
- commandite d'un athlète aux Jeux Olympiques spéciaux Québec du 6 au 8 mars 2015 à Lévis ;
- rencontre des associations de riverains du bassin versant de la rivière Chaudière le 3 mars à Saint-Georges ;
- sommet régional PDBR Cap 2025 à Sainte-Marie le 20 mars 2015 ;
- 27^e colloque annuel du Carrefour action municipale et famille les 7, 8 et 9 mai 2015 et candidature à un poste du conseil d'administration ;
- «5 à 7» de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privée de la Chaudière le 19 mars 2015 ;
- répertoire des ressources communautaires 2015-2017 ;
- contribution financière à Moisson Beauce ;
- décréter le mois d'avril «Mois de la jonquille» ;
- souper du président de la 26^e édition du Festival Beauceron de l'Érable le 28 mars 2015 à Saint-Georges ;
- présentation «Circuit électrique Hydro-Québec» le 3 mars 2015 à Québec.

6. COMPTES À PAYER

2015-03-74

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 1929 à 1946 inclusivement, les chèques nos 11233 à 11284 inclusivement (le chèque no 11237 étant annulé) et les salaires, totalisant cinq cent soixante-et-un mille trois cent vingt-quatre dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (561 324,97 \$)

DONT

125,00 \$ Cercle de fermières de Saint-Isidore

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 28 FÉVRIER 2015

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 28 février 2015.

8. DÉPÔT DE SOUMISSIONS

2015-03-75

8.1. Remplacement des lampes incandescentes de rues par des lampes à DEL

ATTENDU QUE par la résolution 2015-02-52, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions sur invitation pour le remplacement des lampes incandescentes de rues par des lampes à DEL ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

SOUMISSIONNAIRES	COÛT EXCLUANT LES TAXES		
	OPTION 1 (Acquisition)	OPTION 2 (Installation)	OPTION 3 (Disposition)
Électricité André Langevin inc.	81 639,00 \$	4 925,00 \$	---
Groupe Caillouette et Associés	38 646,32 \$	774,88 \$	---
Lumca inc.	64 655,00 \$	---	---

ATTENDU QUE la soumission déposée par Groupe Caillouette et Associés n'est pas conforme et doit être rejetée ;

ATTENDU QUE des propositions ont été demandées auprès de deux (2) entreprises pour le remplacement des luminaires ;

ATTENDU QUE les propositions suivantes ont été reçues :

COÛT EXCLUANT LES TAXES

Elecal, spécialiste de l'éclairage urbain 4 925,00 \$
Jean-Louis Gosselin inc. 12 545,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour l'acquisition de luminaires au système DEL pour l'éclairage public à Lumca inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût de soixante-quatorze mille trois cent trente-sept dollars et neuf cents (74 337,09 \$), taxes incluses, et ce, avec la modification mentionnée dans le courriel du 26 février 2015.

QUE le conseil mandate Elecal, spécialiste de l'éclairage urbain, pour le remplacement desdits luminaires au coût de cinq mille six cent soixante-deux dollars et cinquante-deux cents (5 662,52 \$), incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE les présentes dépenses soient réparties comme suit :

- 20 000,00 \$ à même le budget 2015 ;
- le solde payé à même le surplus accumulé non affecté, dont une partie sera remboursée lors de l'obtention de la subvention d'Hydro-Québec.

Adoptée

9. DEMANDES DE SOUMISSIONS

2015-03-76 9.1. Balayage des chaussées

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour le balayage des chaussées pour l'année 2015 auprès de fournisseurs présélectionnés.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard mercredi, le 25 mars 2015, à 14 h 45.

Adoptée

2015-03-77 9.2. Rapiéçage manuel et mécanisé

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour les travaux de rapiéçage manuel pour un montant de vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$), taxes incluses, pour l'année 2015 auprès de fournisseurs présélectionnés.

QUE le conseil demande des soumissions par appel d'offres public dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire pour les travaux de rapiéçage mécanisé pour un montant de cent cinquante mille dollars (150 000,00 \$), taxes incluses, pour l'année 2015.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard :

- mercredi, le 25 mars 2015 à 15 h 00 (rapiéçage manuel) ;
- mardi, le 31 mars 2015 à 14 h 30 (rapiéçage mécanisé).

Adoptée

2015-03-78 9.3. Tonte du gazon

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU,

APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions pour l'année 2015 et pour les années 2015/2016/2017, par le biais du journal Entre-Nous, édition d'avril 2015, pour la tonte du gazon aux endroits suivants :

- à la salle Amicale, à la caserne incendie, au point d'eau Parent, au Centre municipal, au Centre multifonctionnel, au développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin» et la rue des Merles, à la Maison des Jeunes et Expo, à la pancarte «Bienvenue» près de l'autoroute, au point d'eau Maranda ainsi qu'au site des étangs.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard mardi, le 28 avril 2015, à 14h30.

Adoptée

2015-03-79

9.4. Arrosage des fleurs

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions pour les années 2015 et 2016, par le biais du journal Entre-Nous, édition d'avril 2015, pour l'arrosage des fleurs au Centre municipal ainsi que les plates-bandes et jardinières sur le territoire.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard mardi, le 28 avril 2015, à 15h00.

Adoptée

10. INSPECTION MUNICIPALE

10.1. Travaux à autoriser

Aucun sujet.

2015-03-80

10.2. Grattage et mise en forme des chemins à surface granulaire

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a reçu une proposition pour le grattage et mise en forme des chemins à surface granulaire situés sur le territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Gilles Audet Excavation inc. pour effectuer les travaux de grattage et de mise en forme des chemins à surface granulaire, pour la saison 2015, au taux horaire de cent quarante-six dollars et deux cents (146,02 \$), incluant les taxes et le transport.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, tous les documents relatifs.

Adoptée

10.3. Inventaire des effets sous la garde du directeur des travaux publics

Le conseil prend acte de l'inventaire des effets sous la garde du directeur des travaux publics.

10.4. État concernant les chemins, ponts et cours d'eau

Le conseil prend acte de l'état concernant les chemins, ponts et cours d'eau sous la surveillance du directeur des travaux publics.

11. INSPECTION EN BÂTIMENTS

11.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de février 2015.

11.2. Dossiers des nuisances et autres

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de février 2015.

12. SÉCURITÉ INCENDIE

12.1. Demande du directeur par intérim

Aucun sujet.

12.2. Schéma de couverture de risque - MRC de La Nouvelle-Beauce

2015-03-81

12.2.1. Rapport annuel 2014

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 2 août 2007 ;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2014 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE les informations concernant le service régional de sécurité incendie de la MRC ont été remplies par le coordonnateur en sécurité incendie pour consigner les actions du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques ;

ATTENDU QUE l'onglet PMO (justifications) a été produit à partir des informations et des données fournies par l'indicateur de performance de chacune des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a pris connaissance de l'indicateur de performance et du graphique pour le rapport annuel de l'année 2014 et prendra, s'il y a lieu, et ce, selon les moyens financiers, les mesures nécessaires pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil adopte la partie du rapport annuel 2014 en lien avec la municipalité de Saint-Isidore en regard au schéma de couverture de risques et autorise la MRC de La Nouvelle-Beauce à le transmettre au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée

13. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

13.1. Demande de dérogation mineure

2015-03-82

13.1.1. Monsieur Luc Royer

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Royer est propriétaire des lots 3 028 183 et 3 028 672 au cadastre du Québec, d'une superficie respective de cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre mètres carrés et quatre dixièmes (181 804,4 m.c.) et mille sept cent quatorze mètres carrés et un dixième (1 714,1 m.c.), situés dans le rang Saint-Pierre à Saint-Isidore ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Royer désire obtenir un permis de lotissement afin de séparer une des deux (2) résidences existantes situées sur le lot 3 028 183 du reste de la terre ;

CONSIDÉRANT QUE la norme relative à la largeur sur la ligne avant, servant actuellement de chemin d'accès aux résidences existantes sur le lot 3 028 183, ne peut être respectée conformément à celle prévue au règlement de lotissement, soit :

	<u>Requise</u>	<u>Demandée</u>
Largeur sur la ligne avant	45 mètres minimum	7,06 mètres

CONSIDÉRANT QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accorder la dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accorde à Monsieur Luc Royer la dérogation mineure demandée relative à la largeur sur la ligne avant du lot 3 028 183.

Adoptée

14. DOMAINE-DU-VIEUX-MOULIN / PHASE 3

14.1. Dossier expropriation

2015-03-83

14.1.1. Transaction et quittance - Ferme Marcel Larose inc.

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise le maire à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, la «Transaction et quittance» relativement au dossier de l'expropriation du lot 4 955 626.

Adoptée

14.1.2. Mémoire de frais - Agquisition inc. et 9251-1393 Québec inc.

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

2015-03-84

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser un montant de trois mille neuf cent soixante-neuf dollars et soixante-seize cents (3 969,76 \$), à titre de mémoire de frais dans le dossier d'expropriation de Agquisition inc. et 9251-1393 Québec inc.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

2015-03-85

14.2. Matériel promotionnel

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de procéder à l'impression du matériel promotionnel suivant :

	<u>COÛT ESTIMÉ</u> (incluant les taxes)
Publicité dans le cahier Construction et sur le site web <i>Fournisseur : Beauce-Média</i>	901,40 \$*
Feuillets, affiches, autocollants <i>Fournisseur : Lettrage Turgeon inc.</i>	3 445,52 \$*
Publicité Revue Salon Habitat <i>Fournisseur : JEM Concept</i>	546,13 \$

QUE les présentes dépenses soient payées à même le règlement d'emprunt.

*QUE les présentes dépenses soient réparties à cinquante pour cent (50%) avec la Caisse populaire Desjardins du Nord de la Beauce.

Adoptée

15. PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

15.1. Roche ltée, Groupe-conseil

2015-03-86

15.1.1. Honoraires additionnels

ATTENDU QUE par la résolution 2014-08-232, la municipalité octroyait à Roche ltée, Groupe-conseil le contrat pour des services en ingénierie dans le projet d'eau potable et d'eaux usées au coût total de trois cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre dollars et trente-cinq cents (393 904,35 \$) ;

ATTENDU QU'il est porté à l'attention de la municipalité des éléments additionnels à la réalisation du projet ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la conception et la préparation des plans et devis relatifs à un éventuel ajout au concept de la filière de traitement dans ledit projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser à Roche ltée, Groupe-conseil, un montant maximum de quatre mille sept cent treize dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (4 713,98 \$), incluant les taxes, relativement à la première phase concernant la conception et la préparation des plans et devis d'un éventuel ajout au concept de la filière de traitement dans le projet d'eau potable et d'eaux usées.

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

2015-03-87

15.2. Mandat de services en architecture

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des propositions relatives à des services en architecture dans le projet d'eau potable et d'eaux usées ;

ATTENDU QUE les propositions suivantes ont été reçues :

COÛT **(excluant les taxes)**

Dominique Blais, architecte	10 350,00 \$
Roche ltée, Groupe-conseil	14 250,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Dominique Blais, architecte, pour la réalisation des services en architecture dans le projet d'eau potable et d'eaux usées, au coût de onze mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-onze cents (11 899,91 \$), incluant les taxes, et ce, selon les exigences incluses dans le courriel du 26 février 2015.

QUE la présente dépense soit répartie comme suit :

- 50% payé à même l'excédent accumulé non affecté
- 50% payé à même la subvention du MAMOT.

Adoptée

16. MINISTÈRE DES TRANSPORTS

2015-03-88

16.1. Reddition de comptes 2014

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, le ministère des Transports exige que la municipalité de Saint-Isidore lui transmette une reddition de comptes attestant l'usage des compensations reçues ;

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil mandate Blanchette Vachon et Associés, CA, s.e.n.c.r.l. afin de vérifier la reddition de comptes de la municipalité de Saint-Isidore, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, et transmettre un rapport au ministère des

Transports, au taux horaire de cent trois dollars et quarante-huit cents (103,48 \$), incluant les taxes et ce, selon les besoins professionnels.

Adoptée

17. DIVERS

Aucun sujet.

18. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire suppléant, Daniel Blais, déclare la séance close.

2015-03-89

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 40.

Adopté ce 7 avril 2015.

Daniel Blais,
Maire suppléant

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Daniel Blais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Blais,
Maire suppléant
